

BULLETIN d'ADHESION A LA CHARTE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER

[A compléter : NOM DE L'ORGANISME] **LA VILLE D'HENNEBONT**

Souhaite adhérer à la Charte de la participation du public proposée par le Ministère en charge de l'environnement, pour la mettre en oeuvre, en tant qu porteur de projet.

A ce titre,
[A compléter : NOM DE L'ORGANISME] **LA VILLE D'HENNEBONT**

. affirme souscrire aux valeurs et principes énoncés dans la Charte de la participation du public et prendre part au mouvement d'ensemble traduisant la volonté de développer et généraliser la culture de la participation du public ;
. s'engage à mettre en oeuvre la Charte dans un des 3 cas suivants (choisir au plus l'un des cas possibles) :

. dans tous les processus de participation du public qu'il met en oeuvre ;

Ou

. dans tous les processus de participation du public qu'il met en oeuvre dans le champ suivant :

[A compléter : indiquer précisément le champ d'application de la Charte , lorsqu'il recouvre une catégorie de plusieurs projets, plans, programmes ou d'autres objets d'application)

Ou

. dans le projet, plan, programme ou l'objet d'application suivant :

[A compléter : mentionner le nom du projet, plan ou programme ou de l'objet d'application ; sa nature ; le lieu géographique concerné)

PROGRAMME LOCAL ALIMENTAIRE ET AGRICOLE (PLAA) HENNEBONTAIS avec pour objectifs : promouvoir une alimentation locale, saine / soutenir l'éducation populaire et la participation citoyenne/ rapprocher la Ville et la Campagne /maintenir et favoriser les emplois dans le domaine agricole à Hennebont.

. s'engage à contribuer au bilan de suivi et d'évaluation de la Charte réalisé régulièrement par le Ministère en charge de l'environnement, notamment en lui transmettant les bilans prévus à l'article 1 de la Charte : bilan du tiers garant et bilan du porteur de projet au titre de la reddition des comptes,

. donne son accord pour que le Ministère en charge de l'environnement rende éventuellement public son engagement de soutien à la Charte, sous forme de l'apposition de son logo sur le site internet du ministère dédié à la démocratie participative en précisant le champ d'application choisi et en publiant les bilans prévus à l'article 1 de la Charte ;

le 2 janvier 2018, A HENNEBONT

Correspondants N°1 de la Charte :

. [A compléter : NOM, Prénom, fonction, coordonnées mail et téléphoniques du représentant de l'organisme]

ANDRE HARTEREAU, Maire, 02.97.85.16.10 / cabinetdumaire@mairie-hennebont.fr

Correspondants N°2 de la Charte :

. [idem]

Laetitia HELLO, responsable du PLAA, 02.97.85.16.15/ lhello@mairie-hennebont.fr

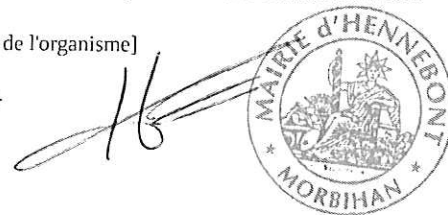
. En tant qu'adhérent à la Charte, l'organisme bénéficie d'actions d'accompagnement spécifiques qui seront mises en place par le Ministère en charge de l'environnement. Il peut communiquer sur son adhésion à la Charte.

. Pour valider le bulletin, l'organisme adresse via messagerie électronique (cf lien vers la boîte mail "démocratie .participative) simultanément au présent bulletin :

- la décision de son dirigeant, dûment habilité, ou la délibération (dans le cas d'une collectivité locale) mentionnant explicitement l'engagement d'adhérer à la Charte de la participation du public;

- le logo (taille 600x600 pixels), sous format jpg.

. L'adhérent peut demander à tout moment à mettre fin à son adhésion en renvoyant l'information d'arrêt d'adhésion à la Charte sur la messagerie électronique (cf lien vers la boîte mail "démocratie .participative). La non-réalisation des engagements vaut également fin de l'adhésion à la Charte.



Envoyé en préfecture le 28/10/2019

Reçu en préfecture le 28/10/2019

Affiché le

ID : 056-215600834-20191024-D201910005-DE



Envoyé en préfecture le 28/10/2019

Reçu en préfecture le 28/10/2019

Affiché le

ID : 056-215600834-20191024-D201910005-DE

Envoyé en préfecture le 07/12/2017

Reçu en préfecture le 07/12/2017

Affiché le 08 12 2017

ID : 056-215600834-20171130-D201711009-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 30 novembre 2017

Objet de la délibération

**PLAN LOCAL POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE HENNEBONTAIS
(PLAA)**

Le trente novembre deux mille dix sept à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Marc LE BOUHART, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jennifer TESSIER-JOSSET, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Serge GERBAUD, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Frédéric TOUSSAINT, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Pascal LE LIBOUX à Thierry FALQUERHO, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur PONDAVEN Julian désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Envoyé en préfecture le 28/10/2019

Reçu en préfecture le 28/10/2019

Affiché le

ID : 056-215600834-20191024-D201910005-DE

Envoyé en préfecture le 07/12/2017

Reçu en préfecture le 07/12/2017

Affiché le 08 12 2017

ID : 056-215600834-20171130-D201711009-DE

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2017.11.009

PLAN LOCAL POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE HENNEBONTAIS (PLAA)

Rapporteur : Julian PONDAVEN

La Ville d'Hennebont a signé la charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du Pays de Lorient suite au Conseil Municipal du 29 juin 2017.

Dans ce prolongement, un stagiaire a travaillé sur le diagnostic et les pistes d'actions susceptibles d'être mises en œuvre dans ce cadre, d'avril à juillet 2017 faisant l'objet d'un rapport.

Ce travail a tout récemment fait l'objet d'une demande de subvention d'un montant de 2 500 € auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour un Agenda 2030 et de la signature de la charte de la participation du public à l'occasion de la mise en œuvre de ce PLAA.

L'idée est désormais de mettre concrètement en place ce PLAA par l'intermédiaire, dans un premier temps, d'une communication « grand public » lors d'un évènement qui reste à déterminer ou d'une réunion publique, ainsi que par la mise en place d'un groupe de travail, dont il convient de déterminer la composition.

A ce titre, il est proposé qu'il puisse associer :

- Des habitants qui se seront portés volontaires lors de la réunion de lancement,
- des personnes publiques qualifiées (Lorient Agglomération, Audélor, Chambre d'Agriculture, GAB 56, ...),
- des associations œuvrant dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture (jardins familiaux, AMAP, Optim'ism, ...),
- des élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 6 novembre 2017,
Vu l'avis favorable de la Commission « La Ville au Quotidien et au Futur » en date du 15 novembre 2017,
Vu la Charte de l'Agriculture,
Vu la Charte de la participation du public,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Charte de la participation du public à l'occasion de la mise en œuvre du PLAA,

Envoyé en préfecture le 28/10/2019

Reçu en préfecture le 28/10/2019

Affiché le

ID : 056-215600834-20191024-D201910005-DE

Envoyé en préfecture le 07/12/2017

Reçu en préfecture le 07/12/2017

Affiché le 08 12 2017

ID : 056-215600834-20171130-D201711009-DE

- PREND ACTE de la sollicitation d'une subvention d'un montant de 2 500 €, auprès de la DREAL,
- DESIGNÉ Mesdames Claudine CORPART et Marie-Françoise CEREZ, Messieurs Julian PONDAVEN et Serge GERBAUD, et un représentant du groupe Droite et Centre pour Hennebont, élus du Conseil Municipal qui composeront le groupe « élus » du groupe de travail.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.



Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU

Affiché le 28 10 2019

Envoyé en préfecture le 28/10/2019

Reçu en préfecture le 28/10/2019

Affiché le

ID : 056-215600834-20191024-D201910005-DE